

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin

Arrondissement de

Rivière-des-Prairies–

Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet

Arrondissement d'Ahuntsic–

Cartierville

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

Arrondissement de Villeray–

Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela

Arrondissement de Côte-des-Neiges–

Notre-Dame-de-Grâce

Le 13 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231038

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 14 077097,25 \$ (contrat: 12 555 000,00 \$ + contingences: 1 255 500,00 \$ + incidences: 266 597,25 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 469517 - 2 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231038

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 14 077097,25 \$ (contrat: 12 555 000,00 \$ + contingences: 1 255 500,00 \$ + incidences: 266 597,25 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 469517 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 2 juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui porte sur des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par technique de chemisage sur une longueur d'environ 5,6 kilomètres devant être réalisés à la demande de la Direction des réseaux d'eau du Service de l'eau dans l'arrondissement de Villeroy–Saint-Michel–Parc-Extension.

Comme l'ont rappelé les invités aux commissaires, ce sont au total environ 26 kilomètres de conduites d'eau secondaires qui doivent être réhabilités par cette technique en 2022, pour un taux de renouvellement de l'ordre de 0,72 % sur l'ensemble du réseau de la Ville. Considérant l'envergure des travaux prévus, et la volonté d'ouvrir le marché et d'encourager la concurrence, ce grand projet a été scindé par la Direction des

infrastructures du SIRR en sept différents contrats. Le processus d'octroi de contrat à l'étude représente le sixième des sept contrats qui doivent être attribués à cette fin cette année.

Les représentants du SIRR ont passé brièvement en revue les spécificités du projet, qui comprend également le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section privée des conduites, puis ont résumé les spécificités de l'appel d'offres, paru sur 30 jours du 14 mars au 14 avril 2022. Sur les trois preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission conforme. L'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée à l'interne par la Direction des infrastructures était de 4,7 %, favorable à la Ville.

Les invités ont attiré l'attention des commissaires sur une clause qui avait été incluse dans les documents d'appel d'offres au sujet de l'expérience du soumissionnaire, qui devait avoir déjà réalisé, au cours des cinq dernières années et à titre d'adjudicataire, deux contrats dont la nature des travaux était comparable à ceux visés par le présent contrat. Le plus bas soumissionnaire conforme, à qui le SIRR recommande d'octroyer le contrat, en serait précisément à son troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent, une situation qui s'expliquerait par le nombre limité d'entrepreneurs spécialisés dans le domaine.

Se montrant satisfaits dans l'ensemble par les explications fournies par le Service au sujet de la conformité du processus d'octroi de ce contrat, les commissaires ont demandé et reçu quelques précisions concernant la composition chimique de la gaine qui permet de faire le chemisage pour ce type de travaux.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231038 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.